

# INTRODUCTION

Lucile GAUDIN-BORDES & Michèle MONTE

Université de Toulon, BABEL EA 2649

Tout en s'opposant aux grammairiens et en prônant la description des usages plutôt que la prescription d'une norme, les linguistes se sont efforcés de dégager la systématisme et la cohérence interne d'une langue donnée, ce qui les a conduits, au moins dans un premier temps, à minorer les variations. En 2007, Gilles Siouffi et Agnès Steuckardt, après avoir rappelé le rapport ambigu de la linguistique naissante à la norme, affichaient en ces termes le double objectif de l'ouvrage *Les linguistes et la norme. Aspects normatifs du discours linguistique* : « replacer au centre de la réflexion des linguistes, sans fausse pudeur, la norme ; et conjointement, entamer un travail critique sur les outils de la description syntaxique » (2007 : XV). Héritière quoi qu'elle en ait de la tradition grammaticale standardisée par les outils de grammatisation de la langue (Auroux, 1998), la linguistique reflète bien souvent dans ses descriptions une norme intériorisée par les sujets parlants, dont les linguistes font partie<sup>1</sup>. Malgré la notion de règles variables conçue par William Labov à partir de ses travaux sur l'anglais des Noirs américains, malgré les travaux sur l'oral, notamment, en France, ceux de Claire Blanche-Benveniste et de son équipe, le plaidoyer de Berendonner (1983) pour une grammaire polylectale n'a pas encore donné lieu à une étude systématique des variations, au demeurant difficile à entreprendre, tant l'empan des styles et des usages est large et tant l'émergence d'un usage ne se laisse saisir qu'*a posteriori*. Notons néanmoins que la *Grande Grammaire du français* dont la parution est prévue pour 2016 intègrera les variations dans ses analyses (voir Abeillé et Godard, 2012) et que ses exemples feront une part importante à des productions attestées. La possibilité de s'appuyer sur de vastes corpus numérisés, l'attention donnée aux variantes non hexagonales du français et l'intérêt pour les

---

1. Ainsi, les linguistes convoquent moins « les » normes que « la » norme, c'est-à-dire les règles édictées par l'appareil épilinguistique institutionnel des dictionnaires et des grammaires (Bédar et Maurais, 1983.), éventuellement pour en décrire et mesurer les variations lexicales (Siouffi et Steuckardt, 2001) ou morphosyntaxiques, en diachronie (Berlan, 2006, Arnould et Milhe-Poutingon 2004) ou en synchronie.

contacts de langues et les modifications qu'ils entraînent ont en effet contribué à remettre en question l'homogénéité de la langue et à faire davantage ressortir sa nature d'artefact.

Pourtant la réflexion sur la ou les normes reste surtout une affaire de sociolinguistes, comme en attestent des numéros de revues consacrés récemment à la question, parmi lesquels : *Normes et discrimination(s)*<sup>2</sup>, *Normes et identité(s) en rupture. Migrance, plurilinguisme et ségrégation dans l'espace urbain*<sup>3</sup>, *Les discours de l'accompagnement : nouvelles normes du retour à l'emploi*<sup>4</sup>. Dans cette production, le numéro de la *Revue française de linguistique appliquée* sur la langue parlée<sup>5</sup> ou celui de *Langage et société* sur les langues des signes<sup>6</sup> font figure d'hapax. La plupart des travaux qui s'intéressent aux normes langagières étudient la façon dont les normes prescriptives relatives au bien dire hiérarchisent les productions verbales en interaction avec les relations de domination qui traversent les sociétés, et observent les processus par lesquels les sujets parlants intériorisent ou questionnent ces normes.

Si l'on veut dépasser la vision de la langue comme un tout homogène sans pour autant renoncer à une certaine systématisation, on a besoin d'un niveau intermédiaire entre la langue et la parole, et c'est ce à quoi s'est employé Coseriu, qui écrit :

La norme comprend tout ce qui, dans la « technique du discours », n'est pas nécessairement fonctionnel (distinctif), mais qui est tout de même traditionnellement (socialement) fixé, qui est usage commun et courant de la communauté linguistique. Le *syste*, par contre, comprend tout ce qui est objectivement fonctionnel (distinctif). La norme correspond à peu près à la langue en tant qu'« institution sociale » ; le *syste* est la langue en tant qu'ensemble de fonctions distinctives (structures oppositionnelles). Comme corollaire, la norme est un ensemble formalisé de réalisations traditionnelles ; elle comprend ce qui « existe » déjà, ce qui se trouve réalisé dans la tradition linguistique ; le *syste*, par contre, est un ensemble de possibilités de réalisation : il comprend aussi ce qui n'a pas été réalisé, mais qui est virtuellement existant, ce qui est

---

2. *Cahiers internationaux de sociolinguistique* 2013/2 (n° 4).

3. *Cahiers internationaux de sociolinguistique* 2011/1 (n° 1).

4. *Langage et Société* 2011/3 (n° 137).

5. *Langue parlée : norme et variations, Revue française de linguistique appliquée* 2012/1 (vol. XVII).

6. *Sourds et langues des signes : norme et variations, Langage et société* 2010/1 (n° 131).

« possible », c'est-à-dire ce qui peut être créé selon les règles fonctionnelles de la langue. (2001, 246-247)<sup>7</sup>

De ce point de vue, la réflexion sur les textes littéraires, qui a toujours accordé une grande importance aux genres, a ouvert la voie à une étude systématique des variations langagières déterminées par les genres, ainsi qu'à l'observation de l'évolution historique de ces genres et de leurs réalisations concrètes. Les travaux sur corpus ont confirmé l'importance décisive des genres dans le choix de telle ou telle forme, par exemple au niveau du système verbal ou de l'ordre des mots dans la phrase. C'est ainsi que s'est développée une réflexion sur les « conditions d'une linguistique des normes » dont François Rastier (2007), à la suite de Coseriu, s'est fait le promoteur :

La norme s'oppose aux normes : elle concrétise en quelque sorte la vocation normative de la grammaire, jadis discipline scolaire d'abord préoccupée de la correction des textes écrits. La norme linguistique, identifiée à la langue et réductible à des règles, serait l'invariant de tous les usages attestés – voire possibles : d'où le projet chomskien de générer toutes les phrases grammaticales d'une langue. En revanche, les normes sont tout à la fois diverses dans l'espace et variables dans le temps. Par exemple, les structures textuelles dépendent des discours et des genres, non de la langue, et ne peuvent être rapportées aux règles d'une textualité abstraite, ce pourquoi l'on a échoué à élaborer des « grammaires de texte » sur le modèle des grammaires de langue. (2007 : 3)

C'est à cette diversité des normes que le colloque qui s'est tenu à Toulon en mars 2015 et dont sont issues plusieurs des contributions de ce livre a souhaité se confronter en centrant les analyses sur des productions langagières où serait perceptible une tension entre des normes linguistiques ou discursives différentes. Deux cas pouvaient être envisagés :

- co-présence (commentée ou non) de ces différentes normes au sein d'une même production ;
- élaboration implicite ou explicite (par des commentaires métalinguistiques) de la production langagière contre une norme dominante.

Certaines contributions envisageaient la question des normes sous l'angle de la nomination des objets de discours<sup>8</sup>, d'autres sous l'angle de la

---

7. Pour une étude approfondie des relations système/norme/parole, lire Missire 2004. « Norme(s) linguistique(s) et afférence sémantique », revue en ligne *Texto!* [http://www.revue-texto.net/Inedits/Missire/Missire\\_Normes.pdf](http://www.revue-texto.net/Inedits/Missire/Missire_Normes.pdf)

8. Ces travaux ont donné lieu à deux publications : *Langage et société* 159 « Dire les conflits de normes : discours et enjeux critiques », coordonné par Emilie Devriendt, et *Cahiers de*

textualité et des relations interdiscursives. Ce sont ces dernières – enrichies de nouveaux articles – que nous avons réunies ici : elles constituent autant de cas pratiques prolongeant les réflexions de Rastier et Coseriu tout en mobilisant également des concepts propres à l'analyse de discours afin de saisir les interactions entre les formes langagières et le contexte dans lequel elles se développent. En effet, quand on se situe à l'échelle du texte et du discours, la question des normes rencontre nécessairement celle des genres, plus ou moins « institués » (Maingueneau, 2013 : 97) et, à l'intérieur des genres, des patrons formulaires ou des routines discursives (Née, Sitri et Veniard, 2014). Plusieurs des articles permettent ainsi de saisir comment la naissance de nouveaux supports - tels que les téléphones portables ou la messagerie électronique - ou la modification du contrat de communication (Charaudeau, 2011 : 52-55) au sein d'un média entraînent l'émergence de nouvelles routines qui peuvent être perçues comme des écarts par rapport à des normes préexistantes.

Les normes mises en jeu sont de plusieurs natures : orthographique, morphologique, syntaxique, rhétorico-textuelle, interactionnelle. Dans certains articles, l'approche privilégie le niveau global et cherche à saisir la façon dont les variations normatives et les relations interdiscursives s'influencent réciproquement, alors que, dans d'autres, les auteurs, partant d'une variation micro-textuelle, cherchent à en comprendre les enjeux et à définir les contraintes qui régissent sa mise en œuvre et son interprétation. Quelle que soit la perspective choisie, les articles montrent que la variation ou l'expérimentation langagière prennent en compte les habitudes et les capacités cognitives du lecteur et les contraintes de la linéarité textuelle, mais également les imaginaires langagiers, particulièrement en ce qui concerne les textes littéraires.

Dans la première section de l'ouvrage, « Normes et modèles », le terme *modèles* est ainsi entendu non au sens théorique mais au sens socio-poétique de « prototype » et de « perception et représentation du prototype », ces dernières se basant « sur la culture admise, établie dans une société et qui est acquise quasi spontanément par chacun des membres qui y vivent » (définition sociologique de *modèle* dans le TLFi). Les trois articles qui y figurent ont en commun de considérer le texte littéraire comme un objet transactionnel, un espace de renégociation des différentes normes mobilisées par l'auteur et par le lecteur, celles-ci ne recourant pas forcément celles-là, en particulier dans les cas de « multiplicité

générique » (Schaeffer, 1989 : 70) ou de « traduction-adaptation » (*Ibid.* : 139).

Geneviève Salvan choisit l'anaphore pronominale comme observatoire des « effets de norme » dans l'œuvre romanesque de Jean Rouaud. Elle montre comment certaines anaphores « anticonformistes », parce qu'elles mettent en tension règles linguistiques, normes textuelles, et pratiques dialogiques, permettent à Rouaud d'inscrire dans le texte les deux temps de la production et de la réception, de l'écriture et de la lecture, la phrase devenant le lieu, et donc l'objet, de réglages normatifs singuliers. Ces réglages inédits, transgressant la règle grammaticale, reprogramment en quelque sorte les attentes du lecteur et lui proposent de requalifier l'infraction en « marqueur stylistique » caractéristique de la prose de Rouaud, de son inscription dans le genre romanesque, de son rapport à la « belle langue ».

Chez Beck, dont le recueil *Chants populaires* propose la réécriture versifiée de 72 contes des frères Grimm, la question des normes est d'emblée liée à celle de la généricité : le projet auctorial consiste à transposer le système de normes du genre du conte<sup>9</sup> dans le système de normes de la poésie du XXI<sup>e</sup> siècle. Lucile Gaudin-Bordes étudie cette transposition en s'intéressant aux cas d'effacement du déterminant dans les structures du type [[ $\emptyset$  + N] + V] dont elle montre l'intérêt qu'il y a à les considérer non comme un simple fait de style échappant « par essence » à la norme, mais comme un stylème du genre « chant populaire » dans lequel convergent les deux systèmes de normes que sont le genre lyrique et le genre folklorique. Considéré à réception comme un procédé figural ou un tour archaïque, l'effacement du déterminant permet à Beck non seulement de s'affranchir de la règle grammaticale, mais de promouvoir un « effet de généricité » en mobilisant la mémoire discursive du lecteur du XXI<sup>e</sup> siècle et la représentation que ce dernier se fait du genre (et de la langue) du conte.

C'est à une autre forme de transposition, non de genre à genre, mais de langue à langue, que s'intéresse Michèle Monte dans son article sur le romancier brésilien João Guimarães Rosa. Après avoir présenté les principales caractéristiques du travail de Guimarães Rosa sur la langue, travail caractérisé par les innovations lexicales et syntaxiques, par un rythme singulier et par un souci constant d'oralité, Michèle Monte compare deux traductions dont les partis-pris, opposés, de littéralité ou de normalisation, éclairent les conflits de normes présents aussi bien dans la langue source

---

9. Voir du « conte-de-Grimm » (voir les chapitres 2 et 3 d'Adam et Heidmann, 2009).

(langue populaire contre langue savante) que dans la langue cible (langue singulière contre langue culte).

Dans ces trois premiers articles, la transgression de la norme grammaticale (c'est-à-dire de la « règle » au sens de Rastier 2007) est à la fois *préparée* et *réparée* par la mobilisation de normes textuelles existantes (cognitives, dialogiques, génériques, socio-discursives, éthiques...), la littérarité des textes étudiés tenant à la manière inédite de mettre en travail ces normes. Les articles regroupés dans la section deux, « Normes et routines textuelles », questionnent quant à eux les routines, ces « comportements stéréotypés et anonymes qui se sont stabilisés peu à peu mais sont sujets à variation continuelle » sans pour autant se référer à un texte modèle (Maingueneau, 2013 : 55).

Il s'agit d'abord, dans les articles de Marie-Albane Watine et d'Aude Laferrière, de mettre en perspective l'écart entre attendus normatifs et réalisations matérielles en recontextualisant deux routines discursives, en l'occurrence l'usage de la figure de disjonction qu'est la tmèse dans le roman post-1950 et l'incise de citation à partir du XIX<sup>e</sup> siècle. Marie-Albane Watine, après avoir établi que la tmèse conditionnée (c'est-à-dire dépendant de « certaines conditions contextuelles et interprétatives ») « ne ressortit pas comme la tmèse non conditionnée à un jugement d'acceptabilité, mais à des jugements plus ou moins communs d'étrangeté, d'inéligance » d'ordre esthétique, montre comment le coût cognitif de la surcharge attentionnelle demandée par la figure sur le plan psycholinguistique est susceptible d'être réinvesti sur le plan esthétique à différents moments de l'histoire littéraire et avec des fonctions différentes selon la norme dominante envisagée (celle de la « belle » phrase, par exemple, déjà croisée chez Rouaud). Aude Laferrière propose quant à elle un parcours diachronique pour rendre compte des différents états de l'incise : « pro-forme » (Auroux, 1998) correspondant à « un idéal grammatical et stylistique dont il sied aux auteurs de ne pas s'écarter », puis « lieu d'investissement auctorial » à la faveur de « l'émergence de la ponctuation dialogale », enfin facteur d'évolution du discours sur les normes, et donc des normes elles-mêmes. Les deux articles suivants portent sur des genres routinisés dans lesquels les effets de transgression sont contrôlés. Marie-Laure Florea interroge le potentiel transgressif de nécrologies de « salauds » reposant sur la dévalorisation du défunt ou de ceux qui en font l'éloge, l'idée étant d'exploiter les normes d'un genre de discours fortement routinisé pour mieux afficher le renversement de valeurs, et l'inversion argumentative, de l'éloge au blâme. Stefano Vicari montre de

même que, contrairement à ce à quoi on pourrait s'attendre, les journalistes reconduisent massivement dans le genre « ignoble » (Paveau, 2012) de la presse écotière, ou presse *people*, non seulement la norme écrite « puriste » attendue par les lecteurs, mais aussi les routines du discours journalistique en concentrant dans la titraille des variations visant pour la plupart la connivence avec le lecteur grâce à l'imitation consensuelle d'un français parlé « spontané ».

La troisième et dernière section, « Normes discursives et interactions », aborde les genres en tant qu'activités sociales, « met[tant] en jeu des rôles langagiers en partie préétablis qui constituent une interface entre des pratiques sociales et du langagier » (Branca-Rosoff, 2007a : 119) et « soumises à un critère de réussite » (Maingueneau, 2013 : 55). Julien Longhi et Nathalie Garric étudient un cas de conflit de normes entre les deux espaces génériques *a priori* étanches que sont le discours caritatif et le discours médiatique. La polémique sur le *Clip des Enfoirés* naît en effet à la faveur d'une caractérisation générique problématique permettant une nouvelle mise en discours de l'objet qui active d'autres espaces de normativité que celui propre au discours caritatif. Derrière l'interrogation sur les normes émerge la construction d'un récepteur *ad hoc*, en l'occurrence capable de « préserver » le « statut atemporel et universaliste » de l'objet culturel qu'est le clip caritatif, ressortissant d'une « pratique langagière patrimonialisée » et situé, à ce titre, « hors de l'espace de l'interdiscursivité ». L'article de Louise-Amélie Cougnon rappelle au contraire la vitesse à laquelle évoluent les différentes formes de CMO (communication médiée par ordinateur) et s'interroge sur la capacité de ces formes émergentes à inventer de nouvelles normes de communication. Louise-Amélie Cougnon montre que l'invention, dans les formes écrites de CMO, tient moins au « code » utilisé, qui exploite des variations existant par ailleurs dans des genres de discours écrits (rébus, BD, prise de notes...) ou oraux (conversation ordinaire...), qu'à l'hybridité entre l'écrit et l'oral, entre la distance et l'immédiateté, hybridité qui modifie considérablement les normes « relatives au discours et donc aux relations interpersonnelles » en transformant le face-à-face par un « écrit-à-écrit » à la fois libérateur et insécurisant, les partenaires de l'échange devant s'adapter à de nouvelles normes de communication (immédiateté de la réponse, mort du silence). « Bien au-delà de la langue, c'est la communication qui est l'objet d'une attention normative de chaque instant » (Perrenoud, 1988 : 79). Les normes discursives fonctionnent ainsi comme le révélateur de normes interactionnelles. Parfois cependant la greffe ne prend pas (Longhi et Garric, Romain et Rey)

et l'interaction échoue. Christina Romain et Véronique Rey montrent ainsi que dans les situations de tension verbale, l'enseignant en école primaire doit mobiliser deux normes : la norme « autoritaire » du discours hiérarchisé maître-élève, la norme « éducative » du discours de coopération, et que les enseignants qui réussissent à gérer ces situations de tension sont ceux qui arrivent à manier les deux.

Il est frappant de constater, par-delà la diversité des approches proposées et des corpus choisis par les contributeurs, à quel point la norme s'impose comme une ressource discursive et textuelle. Qu'on la mobilise pour l'illustrer (cas non représenté ici des « belles-lettres »<sup>10</sup>), pour s'en écarter (Salvan, Watine, Laferrière), pour la déplacer<sup>11</sup> (Vicari, Florea) ou l'hybrider (Cougnon, Monte, Gaudin-Bordes), parfois en la mettant au contact d'espaces discursifs institutionnalisés (Longhi et Garric, Romain et Rey), la norme permet de reposer la question du genre et de la généricité (Adam et Heidman, 2009).

Il semble bien, en effet, qu'il n'y ait pas d'extérieur à la norme. Non seulement la norme ne s'impose pas de l'extérieur au locuteur, mais ce dernier ne crée du nouveau qu'en allant chercher une autre norme. Ce phénomène d'hybridation n'est pas récent (qu'on pense à la tragi-comédie, ou au drame romantique), mais il s'est généralisé, dans les genres littéraires et non-littéraires (au point que les grammaires elles-mêmes en rendent compte, ainsi le chapitre « l'oral dans l'écrit » de la *Grammaire du français parlé* de Catherine Rouayrenc).

Les normes aujourd'hui ne visent ni à promouvoir une langue commune (contrairement à ce que l'on peut observer aux siècles classiques<sup>12</sup>) ni à distinguer une langue autre (contrairement au souhait des modernistes), elles délimitent des façons de parler et d'écrire qui correspondent à autant d'éthos ou de postures dont les locuteurs peuvent jouer selon le type d'interaction qu'ils entretiennent ou cherchent à établir avec leurs partenaires de l'échange : conscients de cette diversité des normes, les locuteurs s'autorisent à utiliser une langue hybride, perméable à la variation, et éminemment dialogique. Dans bien des cas, le locuteur/récepteur idéal n'est plus celui qui maîtrise plusieurs normes et choisit celle qu'il juge la

---

10. Sur cette question, voir Badiou-Monferran (2013 : 14). On peut toutefois penser que c'est cette norme qui a poussé à réécrire certains passages de la traduction de Guimarães Rosa lors de sa reprise dans une anthologie.

11. Branca-Rosoff, 2007b parle de « déplacement des normes ».

12. Voir Branca-Rosoff, Fournier *et al.*, 2011.



plus adaptée en fonction de la situation de communication mais celui qui sait les métriser dans un même énoncé.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ABEILLÉ, Anne et GODARD, Danièle (2012), « La *Grande Grammaire du Français* et la variété des données », *Langue française* n° 176, p. 47-68.
- ADAM, Jean-Michel et HEIDMANN, Ute (2009), *Le texte littéraire. Pour une approche interdisciplinaire*, Louvain-la-Neuve, Academia Bruylant.
- ARNOULD, Jean-Claude et MILHE-POUTINGON, Gérard (dir.) (2004), *Les Normes du dire au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Champion.
- AUROUX, Sylvain (1998), *La raison, le langage et les normes*, Paris, PUF.
- BADIOU-MONFERRAN, Claire (dir.) (2013), *La littérarité des Belles-Lettres. Un défi pour les sciences du texte ?*, Paris, Classiques Garnier.
- BÉDARD, Édith et MAURAS, Jacques (dir.) (1983), *La norme linguistique*, Gouvernement du Québec, Conseil de la langue française, Paris, Le Robert.
- BERENDONNER, Alain, LE GUERN, Michel et PUECH, Gilbert (1983), *Principes de grammaire polylectale*, Lyon, PUL.
- BERLAN, Françoise (dir.) (2006), *Langue littéraire et changements linguistiques*, Paris, Presses de l'Université Paris Sorbonne.
- BRANCA-ROSOFF, Sonia (2007a), « Normes et genres de discours. Le cas des émissions de libre antenne sur les radios jeunes », *Langage et société* n° 119, p. 111-128.
- BRANCA-ROSOFF, Sonia (2007b), « Nouveaux genres et déplacement de normes en français. À propos des interviews politiques sur les radios généralistes et des émissions de 'libre antenne' sur les radios-jeunes », dans M. Broth *et al.* (éds.), *Le français parlé des médias*, Stockholm, Acta Universitatis Stockholmiensis, p. 63-82.
- BRANCA-ROSOFF, Sonia, FOURNIER, Jean-Marie, GRINSHPUN, Yana et REGENT-SUSINI, Anne (dir.) (2011), *Langue commune et changements de normes*, Paris, Champion.
- CHARAUDEAU, Patrick (2011), *Les médias et l'information. L'impossible transparence du discours*, Bruxelles, De Boeck Université.
- COSERIU, Eugenio (2001), *L'homme et son langage*, Louvain, Paris, B.I.G., Peeters.
- MAINGUENEAU, Dominique (2013), *Analyser les textes de communication*, Paris, Armand Colin.

- MISSIRE, Régis (2004), « Norme(s) linguistique(s) et afférence sémantique : une lecture de *Sémantique interprétative* à partir d'Eugenio Coseriu », revue en ligne *Texto !* [http://www.revue-texto.net/Inedits/Missire/Missire\\_Normes.pdf](http://www.revue-texto.net/Inedits/Missire/Missire_Normes.pdf)
- NÉE Émilie et SITRI Frédérique, VENIARD Marie (2014), « Pour une approche des routines discursives dans les écrits professionnels » CMLF, Berlin, <http://dx.doi.org/10.1051/shsconf/20140801195>
- PAVEAU, Marie-Anne (2012), « Que veut dire travailler en analyse du discours en France en 2011 ? Épistémologies, objets, méthodes », *III Encontro Internacional de Estudos da Linguagem*, septembre 2011, Pouso Alegre, en ligne <https://f.hypotheses.org/wpcontent/blogs.dir/246/files/2010/07/conf%C3%A9rence-pouso-87.pdf>
- PERRENOUD, Philippe (1988), « Parle comme il faut ! » Réflexions sociologiques sur l'ordre linguistique », dans G. Schoeni, J.-P. Bronckart, Ph. Perrenoud (dir.), *La langue française est-elle gouvernable ? Normes et activités langagières*, Lausanne Paris, Delachaux et Niestlé, p. 79-108.
- RASTIER, François (2007), « Conditions d'une linguistique des normes », dans G. Siouffi et A. Steuckardt (dir.), *Les linguistes et la norme. Aspects normatifs du discours linguistique*, Berne, Peter Lang, p. 3-20.
- SCHAEFFER, Jean-Marie (1989), *Qu'est-ce qu'un genre littéraire ?*, Paris, Le Seuil, coll. « Poétique ».
- SIOUFFI, Gilles et STEUCKARDT, Agnès (dir.) (2001), *La norme lexicale*, Publications de l'Université de Montpellier 3.
- SIOUFFI, Gilles et STEUCKARDT, Agnès (dir.) (2007), *Les linguistes et la norme. Aspects normatifs du discours linguistique*, Berne, Peter Lang.